

## RÉUNION DU 2 MARS 2016

### Présences :

Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)  
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)  
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)  
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)  
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)  
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assiste à la réunion sans droit de vote.

### Absences motivées :

Poste n° 1 vacant.  
Richard Jourdain, administrateur (poste n° 2)  
Rosaire Croteau, maire de la municipalité de Saint-Ferdinand, Renée Vigneault et Claude Blier  
membres nommés d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand

### 1. Ouverture de la réunion - Lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 19h00 par le président, Jean-Paul Marcoux.

#### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 13 janvier 2016
3. Accueil du nouvel administrateur du poste #1
4. Correspondance
5. Paiement de factures
6. Programme *AccèsLogis Québec*
7. Aides financières – volet 4
8. Politique du volet 4
9. Mise à jour du site internet du CDPE
10. Mise à jour du dépliant du CDPE
11. Date de la prochaine rencontre
12. Varia
13. Fermeture de la session

2016-08 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier  
Appuyée de Mario Faucher  
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

### 2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 13 janvier 2016.

2016-09 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Ginette Labrie Mercier  
Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 13 janvier 2016

Avec ajout au point 8: Jean-Paul Marcoux, Ginette Labrie Mercier, et Roger Paquet accompagnés de leurs conjoints ont assisté à la soirée de récompense des bénévoles de Saint-Ferdinand qui s'est tenue le 25 février 2016. Le CDPE avait choisi de souligner l'implication de Jean-Paul Marcoux.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3. Accueil du nouvel administrateur du poste No 1**

Accueil de Rachelle Croteau qui a accepté de se joindre au CDPE en tant qu'administratrice (poste #1). Jean-Paul Marcoux l'a rencontrée, l'a mise au courant des fonctionnalités générales du CDPE et lui a remis les documents pertinents.

2016-10 Sur proposition de Mario Faucher  
Appuyé de Ginette Labrie Mercier  
Que Rachelle Croteau soit nommée administratrice du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand au poste n° 1.

**Adopté à l'unanimité**

### **4. Correspondance**

Nous prenons connaissance d'un courriel de Suzanne Chouinard, graphiste, sollicitant une commandite dans la prochaine brochure de l'Association du lac William qui sera distribuée à compter du 12 juin 2016.

2016-11 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Mario Gosselin  
Que le CDPE autorise l'achat d'un bandeau publicitaire au coût de 265\$ qui paraîtra dans l'édition Été 2016 du Guide de l'Association du lac William.

**Adopté à l'unanimité**

Le reste de la correspondance reçue sera traité lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

### **5. Paiement de factures**

2016-12 Sur proposition de Mario Gosselin  
Appuyé de Roger Paquet  
Que le CDPE entérine le paiement des factures suivantes:

- facture n° 2016-3 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la réunion du 17 février 2016, qui a été reportée au 2 mars 2016, pour un montant de 500\$.
- remboursement de frais de déplacement de Denise Grenier au montant de 38.25\$ : rencontre avec Jean Gosselin, comptable le 1<sup>er</sup> février 2016 pour lui remettre les documents nécessaires à la mission d'examen et pour produire les déclarations d'impôts
- le versement, au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de janvier 2016 (279.04\$), moins le remboursement à 50 % de la TPS et de la TVQ payées au cours de cette même période pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics (50.62\$), pour un montant de 228.42\$.
- facture #1571, de Suzanne Chouinard, conceptrice graphique, au montant de 182,25\$ pour les modifications apportées aux grandes affiches déjà existantes (Rte 165), et la conception nouvelle des affiches avec moins de détails (2 modèles).

Que le CDPE approuve le paiement des factures suivantes payables immédiatement :

- facture n° 2016-4 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la réunion du 2 mars 2016 du conseil d'administration du CDPE ainsi que pour la comptabilité, les tâches administratives et les recherches nécessaires au bon fonctionnement du CDPE, pour un montant de 500\$.
- Remboursement aux membres du comité ainsi que leurs conjoints, pour leur participation au Souper récompense des bénévoles, soit: 10\$ à Mario Gosselin, 20\$ à Roger Paquet et 20\$ à Ginette Labrie Mercier.

Le total des factures pour le mois de février est 1 498,92\$

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 31 janvier 2016. Elle précise que 2 chèques étaient toujours en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE. Un chèque est en suspens dans le dossier éoliennes (Municipalité de Saint-Ferdinand – remboursements des 3 chèques périmés).

**Adopté à l'unanimité**

## 6. Programme AccèsLogis Québec

Jean-Paul nous fait part des développements concernant le projet *AccèsLogis Québec*. Denise Grenier nous informe des transactions effectuées dans le compte spécial pour ce projet.

## 7. Aides financières - volet 4

### *Projet V4-2016-1*

Lettre reçue du propriétaire (V4-2016-1) revendiquant son droit à la subvention qui lui a été refusée dans une lettre du CDPE en date du 18 janvier 2016. Le propriétaire spécifie que la bâtisse pour laquelle il nous avait demandé une aide financière est bel et bien sa résidence principale et que de ce fait, il avait droit à la subvention accordée selon la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Une vérification est faite et Jean-Paul nous confirme que la bâtisse tient bien lieu de domicile et que les taxes inhérentes ont bien été payées à la Municipalité.

2016-13 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Mario Faucher

Que, compte tenu des nouveaux éléments soulevés lors de la rencontre du 2 mars 2016, le CDPE reconsidère sa résolution 2016-04 et envoie une lettre au propriétaire visé par le projet V4-2016-1 à l'effet qu'il revient sur sa décision du 13 janvier 2016 et qu'il accepte sa demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète auront été payées.

### *Projet V4-2013-1*

2016-14 Sur proposition de Mario Faucher  
Appuyé de Mario Gosselin

Que le CDPE, suite à sa résolution 2014-29 et puisque nous avons en main tous les documents requis ainsi que l'Avis d'évaluation pour l'année 2015 et que tous les critères inscrits dans la politique "*Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*" du CDPE sont respectés, émette un chèque au propriétaire de la résidence, au montant de 4 500\$ soit, 3 000\$ pour la construction de la résidence et 1 500\$ pour leurs 3 enfants de moins de 12 ans (certificats de naissance à l'appui).

## 8. Politique du volet 4

Après consultation, il a été décidé qu'il serait préférable d'enlever le mot « neuve » au point 4 de la page 2 car tant la résidence neuve que celle ayant déjà été habitée sont touchées par ce paragraphe.

2016-15 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier  
Appuyée de Rachelle Croteau

Que le mot « neuve » soit enlevé au premier paragraphe du point 4 de la page 2 de la politique du volet 4 : *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel*. Ce paragraphe devra donc se lire comme suit:

*Le nouvel acquéreur d'une résidence pour y élire domicile à titre de propriétaire occupant, doit faire une demande écrite d'admissibilité à la politique du CDPE pour bénéficiaire du programme de subvention, et ce, dans un délai d'un an à compter de la date de transfert de propriété en faveur du requérant.*

**Adopté à l'unanimité**

## 9. Mise à jour du site internet

La mise à jour du site internet du CDPE a été faite pour assurer une concordance entre les politiques du CDPE qui ont été adoptées le 26 novembre 2015 et les informations qui apparaissent sur le site internet du CDPE.

## 10. Mise à jour du dépliant du CDPE

La mise à jour du dépliant du CDPE a été faite pour assurer une concordance entre les politiques du CDPE qui ont été adoptées le 26 novembre 2015 et les informations qui apparaissent sur le dépliant actuel du CDPE.

Denise Grenier a produit un dépliant qu'elle soumet au conseil d'administration.

2016-16 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Mario Faucher  
Que le dépliant proposé par Denise Grenier soit adopté et que les démarches soient faites auprès d'une imprimerie commerciale afin d'en faire la production pour distribution.

**Adopté à l'unanimité**

## 11. Date de la prochaine rencontre

La prochaine réunion régulière du CDPE se tiendra le mercredi 20 avril 2016 dans la salle du conseil municipal située au 821, rue Principale à Saint-Ferdinand.

## 11. Varia

Aucun point n'a été soulevé.

## 12. Fermeture de la session

2016-17 Sur proposition de Rachelle Croteau  
Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 20h55

**Adopté à l'unanimité**

---

JEAN-PAUL MARCOUX  
Président

---

MARIO GOSSELIN  
Secrétaire-trésorier